

Conditions générales de vente

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

GIDEF fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à GIDEF un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

CONDITIONS FINANCIERES

L'acceptation de GIDEF est conditionnée par le règlement intégral de la facture, GIDEF se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont émises à l'inscription. Les repas sont compris dans le prix des formations.

Un devis sera préalablement établi par GIDEF. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, GIDEF se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, moins de 15 jours ouvrables avant le début du stage, le montant des frais d'inscription restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire, soit 30% du coût de la formation

Pour toute annulation faite plus de 15 jours avant le démarrage de la formation, aucun frais ne sera exigé.

DEMATÉRIALISATION DES SUPPORTS

Dans le cadre de l'engagement de GIDEF pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

PRIX ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros nets de taxes. GIDEF n'est pas assujéti à la T.V.A pour ces actions de formations. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de GIDEF.

RÈGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si GIDEF n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à GIDEF dans le cadre de l'exécution des commandes et/ou ventes pourront faire l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à GIDEF.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de GIDEF et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

RESPONSABILITE

GIDEF est couvert par une assurance Responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie AXA police n°5708497304.

CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont GIDEF ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément GIDEF à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour GIDEF de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre GIDEF et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal du commerce de BOBIGNY quel que soit le siège ou la résidence du Client.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par GIDEF à son siège social au 268 rue de Brément 93110 Rosny-sous-Bois.